



## Premier bilan de la tempête Xynthia.

La tempête Xynthia a durement frappé le littoral ce 28 février, et les réserves naturelles n'ont pas été épargnées. Sur les RN des marais d'Yves et de la Baie de l'Aiguillon, l'outil de travail est anéanti alors qu'il venait enfin d'être rendu à un niveau complètement opérationnel suite à l'ouragan de 1999 : bâtiments, matériel, véhicules, informatique, archives, bétail. Fort heureusement, malgré la peur et le choc pour certains salariés ou stagiaires évacués à la nage, aucune perte humaine n'est à déplorer.

## Comment ça s'est passé

Contrairement à l'ouragan "Martin" du 27-12-1999, les niveaux marins ont été tels cette fois, que la mer est passée **par dessus** toutes les digues, quelle que soit leur nature (en dur ou naturelles). Ces niveaux exceptionnels sont le résultat de la conjonction de quatre facteurs :

- des basses pressions exceptionnelles centrées près de ces côtes
- une tempête avec des vents de plus de 150 km.h sur le littoral (220km.h en 1999)
- une marée de très fort coefficient (102), suivie de plusieurs autres de plus fort coefficient encore (115 mardi 02-03-10)
- la coïncidence entre le pic de tempête et la marée haute

Là où les digues ont résisté, l'eau a rempli les terres comme dans une baignoire ; elle y est restée, d'où quelques situations spectaculaires comme à Lilleau des Niges ou en Baie de l'Aiguillon. Là où la mer a anéanti les digues pendant le reflux, elle s'est à nouveau engouffrée dans les terres à chaque marée haute pendant les jours suivants. En fin de semaine enfin, les coefficients ont été suffisamment faibles pour que la mer cesse d'entrer.

## Réserves naturelles nationales

En quelques mots, voici l'état des lieux sur les RNN gérées ou co-gérées par la LPO en Charente-Maritime et Vendée : du sud au nord, toutes les RNN littorales de 17 et 85 ont été touchées, à savoir Moëze-Oléron, marais d'Yves, Lilleau des Niges, Baie de l'Aiguillon et marais de Müllembourg (la moins touchée). La RNN de St-Denis-du-Payré et les RNR de La Vacherie et La Massone ont été épargnées.

- Sauf Müllembourg (1 point endommagé) et Baie de l'Aiguillon (1 brèche), les digues incluses dans le périmètre des RNN sont partout gravement endommagées voire détruites, à hauteur de 80 à 90% du linéaire.
- RN Yves: outil de travail anéanti : bâtiments, matériel, véhicules, informatique, archives, bétail (Yves : 2 chevaux sur 11 et 9 vaches sur 21 ont péri - Pertes évaluées à > 200.000€ (en valeur d'amortissement) selon les toutes premières estimations

- Baie de l'Aiguillon : outil de travail anéanti (idem RN Yves quoique la RNBA n'avait pas de bétail en propre) - Pertes évaluées à 30.000€ selon les 1eres estimations (en valeur d'amortissement)
- RN Moëze-Oléron : gros dégâts matériels et pastoraux : pompes hydrauliques, clôtures, parcs de tri, équipements d'accès visiteurs ; cheptel perdu : 22 brebis et 25 agneaux + mortalités induites ultérieures possibles (avortements, morts-nés) - Evaluation financière en cours
- RN Lilleau des Niges : locaux intacts, mais 17 brebis mortes (sur 27) et 100% des agneaux (16), clôtures à refaire - Pertes évaluées à 58.000€ selon les 1eres estimations
- RN Müllembourg : signalétique dégradée (locaux et cheptel intacts)
- Pour toutes les réserves, des tonnes de déchets de toute nature accumulés dont il faudra assurer le ramassage et l'évacuation, ainsi que des manques à gagner importants (vente de bétail, annulation d'activités pédagogiques, etc.)

Les conséquences écologiques restent à évaluer : impacts de la submersion sur la survie des espèces comme le Pélobate cultripède, dépôts de sédiments vaseux salés sur les systèmes dunaires, salinisation des sols et des eaux de surface et souterraines... la liste est longue.

### **Réserves Naturelles Régionales :**

17 : Marais de Pampin et de Tasdon : sous les eaux. Pas de gros dégâts matériels

17 : La Massonne et Château-Gaillard : pas encore de bilan, impossible de joindre propriétaires et gestionnaires Nature-Environnement 17 : Pas de dégâts : local au premier étage (La Rochelle); tout va à peu près bien (sauf électricité et téléphone).

16 : Chaumes de Séverin et Vallée de la Renaudie : aucun dégât, zone épargnée

### **Marais Poitevin :**

L'essentiel des dégâts se situe sur les communes de Charron et Esnandes (pour la partie PC). L'océan est entré jusqu'à Marans. Plusieurs milliers d'hectares sont recouverts.

#### **Besoins identifiés :**

- Urgence : aide aux particuliers qui nettoient leurs habitations + sécurisation de la baie,
- Plan de restauration des exploitations agricoles :

Il s'agit d'intervenir à la demande des éleveurs locaux pour remettre en état les sites d'exploitation et les prairies touchées par l'invasion marine afin de permettre un retour rapide à des conditions normales d'exploitation.

- Restauration des équipements d'élevage (remise en état des clôtures, allant d'une réfection totale pour les plus abîmées, à un nettoyage pour celles qui ne sont qu'encombrées par les laisses de mer, remise en état des parcs de contention permettant la manipulation du bétail),
- Nettoyage et valorisation des prairies pour un retour à une exploitation rapide : nettoyage des parcelles avec enlèvements des décombres charriés par la mer, nettoyage des fossés de bordure, curage, enlèvement des encombrants.

Ces interventions pourront être réalisées par les associations d'insertions locales qui œuvrent d'ores et déjà dans ce domaine, et qui ont déjà travaillé avec le Parc pour la mise en œuvre des PARM et PARMO (Plan d'Aménagement et de restauration des Marais Mouillés et/ou Occidentaux).

L'invasion marine a tué du cheptel et endommagé bâtiments et matériels agricoles. Le dépôt de sel que laissera la mer nécessitera un amendement en gypse, et compromet sérieusement les récoltes de 2010 (coût de l'amendement, trésorerie difficile si pas de vente de produits en 2010)

**Sites du CREN** : pas de dégâts majeurs

16 : aucun dégât

17 : peu d'informations remontées : à priori pas de dégâts majeurs sur les sites même si certains sont encore en partie submergés suite à des ruptures de digues (marais de Brouage, Seudre), il faut patienter pour un bilan plus complet.

79 : quelques arbres tombés + dégâts clôture, mais rien de sérieux. Travaux de bûcheronnage à prévoir dont certains urgents pour mise en sécurité des sites.

86 : arbres couchés ou déracinés dans plusieurs sites + dégâts mineurs (signalisation...). Travaux de bûcheronnage à prévoir, en cours ou déjà réalisés pour mise en sécurité des sites.

### **La prévention des risques dans les RN**

Très rapidement, certains médias locaux ont repris diverses déclarations et communiqués de presse, mettant en cause les "environnementalistes" (DIREN, réserves naturelles, Conservatoire du Littoral, LPO, associations locales...) les accusant d'être responsables du "non entretien" des digues et donc des sinistres survenus.

Dans la situation actuelle, la responsabilité de la défense des côtes incombe non au gestionnaire, mais aux propriétaires des terrains.

En outre, en la matière, les gestionnaires des RN sont éventuellement consultés, mais ne sont généralement jamais associés à l'élaboration d'un quelconque Plan de Prévention des Risques : ceux-ci sont élaborés sous la responsabilité de l'Etat (Préfets de Départements), par les services de la DDTM, des Conseils Généraux, des élus... Dans le cas de la RN de la Baie de l'Aiguillon par exemple, la RN a été uniquement consultée (et a rendu un avis positif dès 2007) sur les projets de travaux concernant les digues incluses dans le territoire de la RN.

Avec l'élévation du niveau marin, il ne fait aucun doute qu'un tel événement peut - et va - se reproduire. Il semble en outre impossible que puissent être construites des digues de front de mer qui s'affranchissent de tels événements : s'en prémunir par le biais de plans de prévention des inondations structurés autour de 2 ou 3 rétro-digues structurant des compartiments de délestage successifs permettant d'absorber progressivement l'énergie de la mer et du vent, semble une solution plus réaliste.

Les espaces naturels - aux premiers rangs desquels les réserves naturelles - ont un rôle à jouer dans ce domaine et doivent continuer à en tenir compte dans leur gestion future.

Si les RN ne sont pas, et ne doivent pas devenir, maîtres d'ouvrages en matière de défense de côte sur leurs territoires, un progrès peut cependant être fait : il serait souhaitable que les organismes gestionnaires des réserves naturelles soient formellement associés, par les Préfets de Départements, à l'élaboration des PPR Inondation, tempête... au sein desquels leurs rôles et leurs fonctions de protection du littoral pourraient être affirmés et reconnus.

11 mars 2010